

Eau d'Evian Mal conçu, le méthaniseur pollue et coûte cher

ledauphine.com/amp/environnement/2022/07/28/mal-concu-le-methaniseur-coute-cher-et-pollue-evian



Les déchets organiques sont dégradés dans des digesteurs, brassés et chauffés à 38°C. Photo Le DL /V.B.

Construit pour protéger l'eau minérale d'Évian, le méthaniseur du plateau de Gavot, en Haute-Savoie, se révèle être un gouffre énergétique et financier. Après cinq ans de gestion privée et en l'absence de rentabilité, le délégataire souhaite aujourd'hui se retirer, contraignant à une reprise forcée en régie intercommunale d'un équipement mal pensé et déficitaire. Chronique d'un scandale annoncé.

Par Virginie BORLET - 28 juil. 2022 à 18:39

La méthanisation, c'est ce procédé qui permet de produire du biogaz à partir des déjections animales. Un gaz vert en plein boom, poussé par les politiques publiques. Sous l'impulsion du groupe Danone, le plateau de Gavot a le sien depuis la fin de l'année 2016.

Pourquoi Danone ? Le géant de l'agroalimentaire a à cœur de protéger sa ressource économique : l'eau minérale d'Évian, dont les nappes phréatiques se situent juste en dessous du très agricole plateau de Gavot. En clair, il s'agit d'inciter l'agriculture locale à des pratiques vertueuses pour ne pas risquer de gager la qualité de l'eau embouteillée.

Alors depuis 2016, le méthaniseur permet d'épandre, sur les terres de la quarantaine d'agriculteurs partie prenante, des digestats "maîtrisés" issus de la méthanisation. L'outil produit aussi (et quasi accessoirement) compost et biogaz.

Oui mais voilà, ça fonctionne mal. "Depuis 2019, Terragr'Eau (NDLR : le délégataire) doit faire face à des contraintes techniques qui mettent en difficulté l'équilibre économique attendu. Ces contraintes concernent principalement un sous-dimensionnement des capacités de stockage du site et un manque d'apport de biodéchets qui permettraient un

meilleur rendement”, expliquait - pudiquement - le 20 juin la Communauté de communes du pays d’Évian et de la vallée d’Abondance (CCPEVA), propriétaire du site, dans un communiqué.

Depuis cette date, la collectivité a fait un pas de plus vers la reprise en gestion directe du méthaniseur en acceptant l’étalement sur cinq ans de la charge d’un million d’euros, coût de sortie de Terragr’eau de la délégation de service public. Un délégataire, qui avant ça, avait déjà attaqué « régulièrement au contentieux la CCPEVA pour être indemnisé sur les manques à gagner. »

C’est un outil uniquement fait pour permettre à la société des eaux d’Evian de maintenir un taux de nitrates de 3,8 mg/l sur ses étiquettes.

Daniel Magnin, maire de Maxilly.

Qu’est-ce qui dysfonctionne ?

Les défauts sont multiples et l’inventaire probablement non exhaustif. Primo, selon un ancien fonctionnaire de la CCPEVA, « rendements et capacité du territoire à produire des intrants ont été mal analysés en amont, ce qui induit entre autres aujourd’hui un surchauffage des intrants, plombés par environ 30 % d’eau parasite. »

Cette perte d’efficience est également exacerbée par un autre facteur : la diversification des sources d’approvisionnement. « Comme le lisier de cochon, avance Daniel Magnin, maire de Maxilly et élu de la CCPEVA. Et à accepter tous les intrants, pas forcément méthanogènes, on brasse beaucoup de fumier pour peu de production de gaz. »

Deuzio, la capacité de stockage des intrants est largement insuffisante. « L’équipement a été dimensionné comme si la quantité de fumier était la même hiver comme été. Mais l’été, les bêtes sont dehors. Et l’hiver, un fumier qui reste un mois en attente de collecte faute de stockage, aura perdu la moitié de sa fermentation », enseigne un agriculteur.

Tertio, mal conçues, les pales de brassage ne permettent pas d’atteindre le fond des cuves, amenuisant là encore le rendement de l’équipement.

Déjà une addition de 3,1 millions pour la collectivité et ce n’est pas fini

Dès 2019, 600 000 € ont été demandés par Terragr’eau à la CCPEVA au titre de l’exercice 2018 et 400 000 € à l’Apieme (association pour la protection de l’impluvium de l’eau minérale d’Evian) et Danone, soit 1M€ pour la seule année 2018.

Pour les exercices suivants, la subvention d’équilibre de la collectivité s’est chiffrée à 500 000 € annuels. En quatre ans, le “surcoût” pompé à la communauté de communes s’élève ainsi à 2,1 millions d’euros (M€). « C’est presque 1 500 € de pertes par jour. Un Smic ! C’est un scandale », traduit cet agriculteur.

Avec le million provisionné pour la sortie de la délégation de service public, l'ardoise atteint 3,1 M€.

Mais ce n'est pas tout. Pour pallier ces faiblesses et remettre le méthaniseur à flot, plusieurs millions d'euros seront également nécessaires. Car pour débrider pleinement les capacités de stockage, le déplacement de la déchetterie voisine est aussi à l'étude. « Mais là, on passe de 5 à 7, 8, voire 9 millions d'euros », s'insurge Daniel Magnin, pour qui « la politique politicienne qui tend à faire croire que de toute façon la déchetterie n'est plus aux normes ne passe pas. »

Construit pour protéger l'eau minérale d'Evian, le méthaniseur du plateau de Gavot se révèle être un gouffre énergétique et financier. Après cinq ans de gestion privée et en l'absence de rentabilité, le délégataire souhaite aujourd'hui se retirer, contraignant à une reprise forcée en régie intercommunale d'un équipement mal pensé et déficitaire. Chronique d'un scandale annoncé.

EN CHIFFRES

9,3 millions d'euros

La construction du méthaniseur a coûté 9,3 M€ répartis de la façon suivante : 1,3 M € à la charge de la SAS Terragr'eau, 2,5 M€ de financement par subventions (Union européenne, Ademe, Région et Département de Haute-Savoie) et 5,5 M€ financés par la communauté de communes (un tiers) et Danone (deux tiers).

30 000 tonnes de déchets organiques par an

Méthaniseur et plateforme de compostage traitent environ 30 000 tonnes de déchets organiques par an, composés des effluents d'élevage (90 % des déchets organiques), des déchets de la filière fromagère et des déchets verts issus des déchetteries.

Les objectifs de départ

Les objectifs de départ misaient sur la production de 27 000 tonnes de digestat par an, 4 000 tonnes de compost et l'énergie en biogaz suffisante pour alimenter 800 foyers.

Source : communauté de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance.



Seuls 70 % des agriculteurs du plateau de Gavot sont impliqués dans le projet, ce qui ne couvre que 63 % des surfaces agricoles de l'impluvium. Photo Le DL /V.B.

Une empreinte carbone monstre

« Vous vous intéressez à Danone-les-Bains ? » Cet habitant du village de Vinzier vide des déchets verts dans l'un des bacs qui approvisionne le méthaniseur depuis la déchetterie mitoyenne. La discussion s'engage sur la non-efficacité de l'équipement et ses vertus écologiques contestées. « Au niveau de l'agriculture, c'est une bonne chose, c'est certain. Mais quel paradoxe ! Regardez ces tracteurs, ils doivent faire au moins 200 chevaux. J'ai été dameur, avec des engins de puissance moindre, on brûlait déjà plus de 250 litres de gazole par jour. Imaginez avec ça ! », pointe le quinquagénaire. Présenté vertueux par essence, le méthaniseur a effectivement une face cachée et un bilan environnemental plutôt discutable.

« C'est une aberration écologique »

Faute de matière première suffisante et de lisier de proximité, Terragr'eau a d'abord dû diversifier et élargir son assiette d'achalandage. « Que des norias de tracteurs apportent du fumier d'Abondance ou de Châtel... C'est logique, ça ? Non, c'est une aberration écologique ! », peste un éleveur bovin. Pour ce dernier, le périmètre de collecte des intrants serait d'ailleurs bien plus large et dépasserait le seul contour de la CCPEVA. « Faux », répond l'exploitant. Pas totalement toutefois pour Danone, qui interrogé sur la question, estime, lui, à « moins de 2 % » la part d'intrants externes au territoire. Pour le groupe agroalimentaire, « ces apports agricoles (externes) sont issus de la région Auvergne-Rhône-Alpes » sans en livrer davantage sur leur nature et provenance.

Une consommation de 50 000 à 75 000 litres de fioul par mois

Autre claque au bilan carbone : la débauche d'énergie fossile pour faire tourner le méthaniseur est énorme. D'après différentes sources, l'approvisionnement en fioul représente un plein (d'une capacité de 5 000 litres) tous les deux à trois jours, soit une consommation de 50 000 à 75 000 litres par mois. La dépense équivaut à la consommation moyenne de presque 400 maisons individuelles. Une hérésie pour un équipement promis dans le même temps à alimenter 800 foyers en biogaz. Un objectif toujours pas atteint, près de six ans après son lancement. De l'aveu même de la direction de Terragr'eau, « on en est loin. » Bref, le méthaniseur produit exactement ce qu'il aurait aussi dû combattre : une empreinte carbone monumentale.

Quel est le rôle de Danone dans ce dossier ?

Conseiller communautaire et maire de Maxilly, Daniel Magnin est en 2014 membre de la commission d'appel d'offres (CAO), réunie pour choisir le lauréat du marché public de la méthanisation. La Communauté de communes du pays d'Évian et de la vallée d'Abondance (CCPEVA) n'est alors que Communauté de communes du pays d'Évian (CCPE). Et pour Daniel Magnin, si son président penchait davantage pour l'offre concurrente à Terragr'eau, la CAO n'a pas eu d'autre choix que de suivre Danone. « On nous a dit : "Ce sera ce prestataire et pas un autre." »

« Une question de coût », justifie aujourd'hui Élisabeth Giguelay, vice-présidente de la CCPEVA, en charge de l'économie circulaire.

À la signature du marché, Terragr'eau s'appelle encore Serpol, c'est une filiale de la holding Serfim dirigée par Guy Mathiolon. Lyonnais comme la famille Riboud, Mathiolon a été désigné 362^e plus grosse fortune (professionnelle) de France par le classement 2022 du magazine Challenges.

« La société Evian restera partenaire du projet »

Alors avec un méthaniseur voulu par Danone, un prestataire préféré par Danone, une protection servant l'eau exploitée par Danone... plusieurs élus locaux aimeraient que l'industriel mette aujourd'hui la main à la poche pour apurer le déficit. « Au moins dans les clés de répartition de départ. » C'est-à-dire 40 % si l'on se base sur le financement premier (3,63 M€ des 9,3 M€ qu'a coûté le méthaniseur).

Réaliste ? « On parle argent avec Danone. Rien n'est écarté et on se dit les choses, même quand elles sont désagréables », assure Élisabeth Giguelay. « Quelle que soit l'issue de ces discussions, la société Evian restera partenaire du projet aux côtés de la CCPEVA et de la profession agricole », assure de son côté le groupe Danone dans un communiqué.